

# Rapport de

## Commission n° 5

### Date : 05.06.2023

Lausanne, le 5 juin 2023

---

**Présidence :** M. Elouan INDERMÜHLE (UDC)

**Membres présents :** Séverine GRAFF (Socialiste) ; Louis DANA (rempl. Samuel de Vargas (Socialiste) ; Gaelle MIELI (Socialiste) ; Olivier MARMY (Libéral-Radical) ; Sima DAKKUS (Les Verts) ; Valérie D'ACREMONT (Les Verts) ; Tatiana TAILLEFERT (rempl. Ariane Morin (Les Verts) ; Özlem DURSUN (Ensemble à Gauche) ; Alice DE BENOÎT (rempl. Virginie CAVALLI, Vert'libéraux)

**Membres excusés :** Samson YEMANE (Socialiste) ; Jacques PERNET (Libéral-Radical) ; Matthieu CARREL (Libéral-Radical)

**Secrétaire :** Kelly HARRISON

**Lieu :** Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

**Début et fin de la séance :** 17h30 – 18h50

**Objet :** Postulat de Mme Sara GNONI et crts : « Pour la création d'une assemblée citoyenne lausannoise pour une politique climatique juste, efficace et ambitieuse »

**Municipale concernée :** Mme Natacha LITZISTORF, directrice LEA

**Accompagnée par :** M. Jeremias BLASER, secrétaire général LEA

#### **Présentation du Postulat :**

**Un membre de la commission** prend la parole afin de présenter les assemblées citoyennes. Les assemblées citoyennes, considérées comme des mécanismes démocratiques, gagnent en reconnaissance, surtout en Suisse où elles sont expérimentées au niveau communal et fédéral. Organisées autour de thématiques débattues telles que le climat, ces assemblées réunissent des citoyens, des représentants politiques et des experts pour discuter et proposer des solutions. Les participants sont choisis de manière aléatoire et sont rémunérés. Les assemblées permettent de repolitiser les citoyens et favorisent l'inclusion. Des exemples réussis existent à Prilly et Yverdon-les-Bains, où ces initiatives ont permis d'avancer sur des questions climatiques. Récemment, une assemblée citoyenne fédérale s'est tenue sur la politique alimentaire suisse, émettant 150 recommandations transmises au gouvernement pour examen, illustrant les limites et les possibilités de ce processus démocratique.

## **Argument pour :**

Un membre de la commission met en avant la nécessité de mieux intégrer la société dans le processus démocratique. Il critique le fait que certaines voix ne sont pas entendues malgré leur vote dans les assemblées citoyennes. Il souligne le besoin d'améliorer la démocratie pour inclure toutes les personnes concernées par les décisions, même celles qui ne peuvent pas voter. Il fait un parallèle avec le système athénien, qui excluait de nombreuses personnes, et plaide pour une participation élargie. Le commissionnaire soutient l'idée d'assemblées thématiques sur le climat, où divers représentants pourraient participer, mais souligne la nécessité d'un processus réfléchi. Il estime que ce postulat, bien que complexe, part du principe que les gens ont les compétences nécessaires, ce qui est encourageant.

Un commissionnaire exprime un fort soutien personnel au postulat, malgré les réticences exprimées par d'autres membres. Consciente de l'urgence climatique, il est convaincu que toutes les mesures doivent être prises pour y faire face. Elle rappelle l'enthousiasme suscité par la création de la Constituante et estime que les personnes affectées par le changement climatique ont besoin d'une plateforme pour s'exprimer, surtout après l'interruption des manifestations liées à la pandémie de Covid-19. Il soutient l'idée d'une assemblée citoyenne comme moyen de donner une voix à cette problématique et propose que les mesures proposées soient soumises à un référendum populaire pour assurer leur légitimité.

Un membre de la commission reconnaît les réactions et les réticences des commissaires envers les assemblées citoyennes, mais souligne leur importance à la lumière des résultats et des expériences observées. Des experts de l'Université de Genève ont également soutenu ces processus, considérés comme des outils démocratiques extraordinaires pour le futur. La Constitution exige une chambre citoyenne, bien que ce ne soit pas l'objet ici ; il s'agit plutôt de courts processus de consultation citoyenne sur des thématiques précises, similaires à ceux déjà pratiqués par la Municipalité de Lausanne. Ces assemblées, reconnues internationalement, pourraient renforcer la légitimité des propositions, même si les 80% de consensus ne sont pas contraignants. Concernant la représentativité, les expériences passées montrent que les assemblées attirent une diversité de participants, y compris des personnes habituellement moins impliquées dans la politique. Les résultats des assemblées sur l'alimentation au niveau fédéral n'étaient pas extrêmes, reflétant plutôt l'opinion suisse. Il serait bénéfique d'échanger avec d'autres municipalités ayant lancé de telles initiatives pour en tirer des enseignements sur ce qui fonctionne le mieux.

Un commissionnaire souligne l'importance de la participation citoyenne, affirmant que la question du climat n'est pas un prétexte. Il exprime son expérience de l'électeur, soulignant le besoin d'améliorer la participation des citoyens aux votations. Il voit dans l'initiative actuelle une opportunité cohérente avec l'époque pour renforcer la participation démocratique.

Le membre de la commission souligne l'exemple de la Suède pour son avancée sur les questions climatiques. Il note que la combinaison de plusieurs mesures, notamment l'adoption d'une loi climat, le développement de stratégies au niveau des services et des élus, a été essentielle. Lors du passage de la stratégie à la feuille de route, une assemblée citoyenne nationale a été mise en place, contribuant grandement à la légitimité du gouvernement et à la réduction des réactions négatives. Cette assemblée a permis une représentation diversifiée de la population, y compris des non-votants, renforçant ainsi le sentiment d'identification. Il souligne également que la démarche des assemblées citoyennes, initialement issue des pays anglo-saxons, a été adaptée à la réalité suisse, reprenant des traditions telles que la Langsgemeinde. En résumé, il met en avant l'efficacité de ces assemblées dans le contexte suisse, permettant de retrouver des pratiques démocratiques perdues.

### **Argument Contre :**

Un commissionnaire exprime des réserves quant à l'implémentation des assemblées citoyennes dans le cadre démocratique existant. Il souligne que les décisions politiques doivent reposer sur une base légale, et déléguer une partie du pouvoir à une entité non élue nécessiterait une modification de la Constitution. Rendre les propositions contraignantes pose des défis démocratiques, notamment en tenant compte des contraintes budgétaires et des intérêts divers. Le système démocratique actuel offre déjà des voies pour la participation citoyenne, telles que les représentants élus, les initiatives populaires et les commissions consultatives. L'organisation d'une assemblée citoyenne pourrait être complexe et lente, nécessitant des bases légales solides. De plus, le tirage au sort ne garantit pas une représentation équilibrée des opinions, contrairement aux élections.

Un autre membre de la commission soulève des objections à l'égard du postulat concernant les assemblées citoyennes. Il critique la forme du postulat, soulignant que le Plan climat, critiqué dans le document, a été salué par la communauté scientifique pour son ambition.

Il est également opposé au contenu précis du postulat, estimant qu'il dépasse le rôle des conseillers communaux en prescrivant même la manière dont la communication de la Municipalité devrait être menée. Sur le fond, il exprime

son opposition aux assemblées citoyennes en Suisse, arguant que le pays dispose déjà de leviers suffisants pour agir sur les questions climatiques. Il critique également le tirage au sort, estimant qu'il ne favorise pas un débat démocratique. Il cite également une expérience où un groupe a ajouté les assemblées populaires à une liste d'initiatives sans respecter la volonté affichée, ce qui renforce son opposition aux assemblées citoyennes, surtout au niveau communal.

Un commissionnaire reconnaît la pertinence d'un postulat motivé par l'urgence climatique et le désir d'engager la population. Il apprécie l'idée d'introduire le droit de vote des étrangers, mais note que les débats à Lausanne se concentrent davantage sur les moyens à mettre en place pour lutter contre le changement climatique. Il souligne les obstacles rencontrés au Conseil communal, tels que les recours légaux, et se demande comment le postulat pourrait y répondre. En somme, bien que l'idée soit excellente, Il estime que sa mise en œuvre pourrait être compliquée, surtout par rapport aux horizons fixés lors de la création du Plan climat.

Un commissionnaire évoque son expérience avec le thème des assemblées citoyennes au Conseil communal, mentionnant des cafés citoyens organisés par un ancien président du Conseil. Il s'est intéressé à l'expérience de Genève et souligne l'importance de politiser les citoyens. Cependant, il met en garde contre le risque de créer davantage de confusion, notamment dans un pays comme la Suisse, où les associations jouent un rôle influent. Il exprime des préoccupations quant à la complexification et à la dilution des responsabilités, soulignant que la population a déjà du mal à comprendre les rôles existants.

Un membre de la commission trouve l'idée d'impliquer la population intéressante mais soulève des préoccupations concernant le postulat en question. Bien qu'il ne s'oppose pas à la création d'assemblées citoyennes en principe, il est d'accord avec certains de ses collègues sur le fait que la Suisse dispose déjà de nombreux mécanismes pour impliquer les citoyens en politique. Il est également préoccupé par le niveau de détail du postulat et par les contraintes qu'il imposerait aux autorités.

Un membre de la commission exprime des doutes quant à la légitimité d'une éventuelle assemblée citoyenne. Il craint qu'un tel organe, axé sur les propositions et les décisions climatiques, ne soit perçu comme une concurrence nuisible au Conseil communal. Bien qu'il trouve intéressante l'idée de faire participer les citoyens pour dépasser les clivages partisans, il reconnaît que cet objectif peut être limité et que parvenir à un consensus sur les enjeux climatiques peut être difficile. Il considère la création d'une assemblée comme

la mise en place d'un second Conseil communal et annonce que son groupe s'opposera à la prise en considération du postulat.

Un membre de la commission exprime des préoccupations concernant l'implication des citoyens dans le processus décisionnel, notant que seule une fraction de la population se prononce sur des enjeux comme la loi climat. Il souligne le manque d'intérêt général pour la politique et l'urgence climatique, ce qui rend peu probable la participation de ces personnes à une assemblée. De plus, il met en avant le travail important nécessaire pour traiter tous les aspects des sujets et prendre des décisions, ce qui pose des défis pour le Conseil communal et l'administration municipale. Il suggère la création d'une commission consultative plutôt que de lier directement les citoyens aux décisions.

Un membre de la commission souligne qu'il parle en son nom propre et non au nom de son groupe. Il met en avant le faible taux de participation aux élections communales, affirmant que l'engagement citoyen doit se concentrer sur ce point. Il fait référence au rejet de la Loi CO2 et aux origines des assemblées citoyennes en France après le mouvement des Gilets jaunes, soulignant les risques d'aggraver la méfiance envers le politique. Il questionne également la portée des assemblées, suggérant que leur focus sur le climat pourrait dévier vers d'autres sujets, et il souligne que les préoccupations climatiques ne sont pas partagées par tous. **Position Municipal :**

La municipalité de Lausanne, représentée par Madame la Municipale, reconnaît l'importance de la participation citoyenne et soutient l'idée des assemblées citoyennes en tant que méthode de participation professionnalisée. Elle souligne que la participation doit être intégrée dans le cadre de la démocratie semi-directe et propose des clés de lecture pour optimiser l'efficacité de ces assemblées. Elle met en avant la nécessité de fixer le cadre, de clarifier les résultats attendus, et d'informer les participants sur l'utilisation de leurs contributions. La municipalité souligne l'importance de la représentativité et de l'échantillonnage dans les méthodes participatives, tout en évitant les attentes excessives. Elle mentionne également d'autres méthodes participatives et évoque la possibilité de recourir à des instruments comme l'évaluation technologique pour informer les décisions politiques. La municipalité n'a pas encore adopté la méthode de l'assemblée citoyenne mais reste ouverte aux discussions et à l'exploration d'autres approches participatives.

### **Déterminations de la commission (vote)**

**Vote :**                    4 oui                                    4 non                                    2 abstentions

Compte tenu l'art. 46, al. 2 du Règlement du Conseil communal, qui stipule que la présidence tranche en cas d'égalité des voix, **la commission refuse le renvoi du postulat à la Municipalité.**